

*Initiatives ministérielles*

approuver par la population canadienne par référendum et en la constitutionnalisant.

Quels sont les objectifs fondamentaux que nous cherchions à atteindre par cette tentative de réconciliation nationale? D'autres ne sont peut-être pas du même avis et ils s'exprimeront peut-être durant le débat, mais dans un discours prononcé le 12 février 1991 devant les membres des clubs Canadian et Empire de Toronto, j'ai, à titre de premier ministre du Canada, exposé ma vision des objectifs qu'il nous faut poursuivre.

Nous devons nous attaquer aux problèmes liés au sentiment d'impuissance qu'éprouvent les Canadiens de l'Ouest et à celui qu'ont ceux de l'Atlantique d'être victimes de disparités. Nous devons nous mettre à l'écoute de nos concitoyens du Nord et de nos peuples autochtones. Nous devons chercher à comprendre le sentiment croissant de frustration que ressentent de nombreux Ontariens dont la contribution au pays est rarement reconnue. Nous devons trouver un moyen de faire en sorte que les Québécois, qui contribuent tellement par leur spécificité à enrichir la société canadienne et à la différencier des autres, redeviennent de plein gré des partenaires enthousiastes dans la grande aventure canadienne.

*[Français]*

Monsieur le Président, ces sentiments trouvent leur expression, à mon avis, dans le document que j'ai déposé aujourd'hui.

En ma qualité de premier ministre du Canada, il m'est incombé de présider aux délibérations des premiers ministres, des leaders des Territoires et des autochtones au mois d'août 1992, délibérations qui ont duré neuf jours et qui ont trouvé leur dénouement à Charlottetown, le 28 août dernier. Tous ces leaders se sont réunis à ce moment-là dans un esprit de responsabilité partagée pour le bien-être futur de notre pays et de sa population. Nous étions tous résolus à nous élever au-dessus des credos politiques, des intérêts régionaux et des considérations partisans. Nous étions tous persuadés que les peuples qui composent le Canada sont plus forts, beaucoup plus forts ensemble qu'aucun d'entre eux ne pourra l'être isolément. Chacun des partenaires dans la Confédération vient consolider le tout; et chacun est d'autant plus grand et plus fort qu'il fait partie d'une union plus grande et plus forte. Cette notion a survécu à l'épreuve du temps. Elle a rendu possible le Canada que nous connaissons et que nous chérissons aujourd'hui. Un Canada qui a consacré sa dualité et sa diversité en 1867 et qui, bien des générations plus tard, a fait du multiculturalisme un mode de vie. Une fédération maintenant attachée au principe du développement régional tout autant

que celui du développement national, et désireuse de donner des chances égales à tous ses citoyens afin de leur garantir à tous la prospérité économique.

*[Traduction]*

Voyons succinctement ce que renferme l'entente dont nous sommes maintenant saisis et qui sera bientôt soumise à la population canadienne. Elle rend justice aux peuples autochtones, ce qui s'imposait depuis longtemps, en reconnaissant dans notre Constitution leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Elle propose ainsi un nouvel ordre de collaboration au sein d'une fédération qui a été créée en 1867 sans leur participation.

Les Canadiens et les Canadiennes d'aujourd'hui, et partant, leurs dirigeants politiques au sein du Parlement du Canada, sont maintenant appelés à remplir les promesses d'égalité que les représentants des rois français et anglais avaient faites aux peuples autochtones il y a des centaines d'années, mais qu'ils n'avaient jamais tenues. Nous proposons d'honorer ces obligations à l'égard des peuples autochtones en 1992.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mulroney:** En remodelant le Sénat afin d'en faire un corps élu, égal et efficace, nous donnons suite à un vœu légitime, exprimé avec force par les petites provinces et dans l'ensemble de l'ouest canadien, et plus particulièrement en Alberta, à savoir que la deuxième Chambre n'est pas là pour approuver automatiquement les décisions de la majorité aux Communes, mais qu'elle doit pouvoir exprimer l'esprit d'indépendance législative et de véritable coopération qui a donné naissance à la fédération canadienne elle-même.

Cette disposition concerne la nature même du Parlement. Le premier ministre de l'Alberta, l'honorable Don Getty, a préconisé cette idée pendant un bon nombre d'années, à des moments difficiles, et, avec le temps, il a obtenu d'autres appuis, dont celui des premiers ministres du Manitoba et de Terre-Neuve.

Il s'en est suivi une modification fondamentale, mais aussi salutaire, du Parlement du Canada. En un jour comme celui-ci, j'invite tous les députés à rendre hommage avec moi à celui qui a défendu fermement et permis de concrétiser ce principe, l'honorable Don Getty.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mulroney:** La clause Canada consacrerait les caractéristiques fondamentales de notre union politique et économique: notre attachement à un régime parlementaire et fédéral, le principe de la primauté du droit, les droits de nos peuples autochtones, la reconnaissance du caractère distinct du Québec, la vitalité et l'épanouissement des droits linguistiques des minorités, l'égalité entre les races et les ethnies, le respect des droits individuels et